UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2022-07-13-07-1

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 13 juillet 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 18
Nombre de membres ayant donné procuration : 08
Nombre d'absents non représentés : 09
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le mercredi 13 juillet 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VII- Politique ressources humaines :
- Liste des fonctions éligibles pour l'attribution des référentiels établissement 2021-2022 – ajout

APPROUVE pour l'année 2021-2022 la création du référentiel établissement comme suit :

Référentiel établissement :
Création de la fonction dans le cadre du projet Hype 13 :
- Participation à un appel à manifestation d'intérêt : 40h

Création de la fonction dans le cadre du projet UNITA :
- Porteurs de programmes intensifs hybrides (BIP ou PIH) : 12h

VOTE : POUR : 22 CONTRE : 02 ABSTENTIONS : 02

Pau, le 18 juillet 2022
Le Président,

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 25/07/2022